

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU **MERCREDI 9 MARS 2016**

A 19 h 00

L'an deux mil seize, le 9 mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER

Nombre de conseillers en exercice: 19 Nombre de conseillers présents : 16

Date de la convocation du Conseil : le 2 mars 2016

Présents: M. GIBIER Louis, Maire - Mme PALVADEAU Marie-Claude, M. GABORIT Christian, Mme GUEGUEN Sylvie - Adjoints - M. GENCE Jean-Michel, M. FOUASSON Jean-Maurice, Mme COGNEE Christianne, Mme ELIE Marie-Henriette, Mme PERAUDEAU-CADIC Véronique, Mme GROIZARD Colette, M. ROUSSEAU Fabrice, M. FRIOUX Patrick, M. MODOT Guy, Mme FROMENTIN Mireille, M. PERRIER Régis, Mme SEGUIN Juliette

Absents excusés: Mme POMARE Martine (donne pouvoir à Mme ELIE Marie-Henriette), M. FOUASSON Eric (donne pouvoir à M. GIBIER Louis), M. MAURICE Philippe

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Fabrice

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2016

Le compte-rendu de la réunion du 3 février 2016 est approuvé par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Guy MODOT, Mireille FROMENTIN).

2) FINANCES

Budgets 2016

■ <u>Vote des comptes de gestion 2015</u>— Commune et Lotissement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les comptes de gestion des budgets « Commune » et « Lotissement & Parc de Barbâtre » pour l'exercice 2015 établis par le Receveur municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Sur l'avis favorable de la commission Finances.

APPROUVE, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Guy MODOT, Mireille FROMENTIN) les comptes de gestion 2015 de la commune de Barbâtre et du Lotissement & Parc de Barbâtre

■ <u>Vote du compte administratif 2015 - Commune</u>

Le compte administratif de la commune de Barbâtre pour l'exercice 2015 est présenté aux membres du Conseil municipal. Les résultats de l'année 2015 pour le budget de la commune se répartissent de la façon suivante :

• En section de fonctionnement :

	Excédent de fonctionnement cumulé:	715 926,05 €
•	En section d'investissement :	
	Résultat de l'exercice 2015 : Résultat à la clôture de l'exercice 2014 : Restes à réaliser :	- 98 065,16 € - 187 405,53 € - 267 300,00 €
	Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 552 770,69 €

Au moment du vote Monsieur le Maire quitte la salle, Madame Marie-Claude PALVADEAU, Première Adjointe en charge des Finances, prend la présidence.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 2 voix CONTRE (Guy MODOT, Mireille FROMENTIN), le Conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2015 de budget « Commune »

Vote du compte administratif 2015 - Lotissement

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, la présidence est toujours assurée par Madame Marie-Claude PALVADEAU, Première adjointe en charge des Finances qui présente aux conseillers municipaux le compte administratif du Lotissement et Parc de Barbâtre pour l'exercice 2015 est présenté aux membres du Conseil municipal. Les résultats de l'année 2015 pour ce budget se répartissent de la façon suivante :

En section d'investissement

- 343 686,27 €

Sur l'avis favorable de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

APPROUVE le compte administratif 2015 de budget « Lotissement »

A la suite du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Affectation des résultats 2015 – budget communal

Le Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER, Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 715 926,05 €

Sur l'avis favorable de la Commission Finances, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Guy MODOT, Mireille FROMENTIN) DECIDE d'affecter le résultat du budget de la commune de la façon suivante :

■ <u>Vote du budget primitif 2016 – Commune</u>

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'examiner le projet de budget primitif qui est joint en annexe.

Pour l'exercice 2015, le budget de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, recettes et dépenses à la somme de 3 541 952,05 €
- En section d'investissement, recettes et dépenses à la somme de 2 494 770,69 € (y compris restes à réaliser)

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 8 mars 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 3 voix CONTRE (Guy MODOT, Mireille FROMENTIN, Régis PERRIER) et 1 ABSTENTION (Juliette SEGUIN), VOTE, le budget primitif 2016 de la commune tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire

Vote du budget primitif 2016 – Lotissement

Présenté par Monsieur le Maire, le budget du Lotissement et Parc de Barbâtre pour l'exercice 2016 s'équilibre de la façon suivante :

• En section d'investissement, recettes et dépenses à la somme de 343 686,27 €

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 8 mars 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE, le budget primitif 2016 du budget « Lotissement » tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire

Plan de financement pour la rénovation et l'extension de la mairie et demande de subvention

En vue des travaux de rénovation et d'extension de la mairie, il est proposé au Conseil municipal de donner son accord au plan de financement de ces travaux et de permettre l'instruction des dossiers de demande de subvention pour le financement de cette opération.

Le coût total du bâtiment est estimé à 700 000 € HT et comprend les éléments suivants

-	Montant global des travaux	566 000,00 € HT
-	Montant de l'aménagement intérieur	85 000,00 € HT
-	Montant des honoraires et divers (12 %)	49 000,00 € HT

Plan de financement:

-	DSIPL (33,79 %)	236 548.75 €
-	DETR (24,78 %)	173 451.25 €
41	Subvention SYDEV (14,29 %)	100 000.00 €
-	Subvention Conseil Régional (7,14 %)	50 000,00 €
-	Autofinancement de la commune (20 %)	140 000,00 €
	TOTAL	700 000,00€

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 8 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Guy MODOT, Mireille FROMENTIN):

- DONNE SON ACCORD au plan de financement des travaux de rénovation et d'extension du bâtiment de la mairie pour un montant total de 700 000,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions aux différents partenaires intervenant dans ce dossier

• **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette opération et la signature de tout document afférent à ce dossier

• Annulation de la renégociation du prêt avec la Banque Postale

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 décembre 2015 concernant la renégociation de deux emprunts Dexia par la Banque Postale pour un montant total de 354 882,82 € après refinancement,

VU le refus de la Banque Postale d'avaliser la délibération du 9 décembre dernier,

VU les nouvelles propositions émises par la Banque Postale,

CONSIDERANT que les taux actuels ne sont plus favorables à la commune,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 8 mars 2016,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

• ANNULE la délibération en date du 9 décembre 2015

• DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.

Subventions

- FDAS 2016

Le Conseil municipal est informé que le montant provisionnel de la participation 2016, calculé sur la masse salariale 2014, et le réajustement pour l'année 2015 due par la commune au Centre de gestion au titre du FDAS est de 5 272,10 € et est calculé de la façon suivante :

Masse salariale 20	014		583 088,00 €
Participation (a)	2015	(0,85%)	4 956,20 €
Acompte provision	(b)	4 640,30 €	
Solde participatio		(a-b=c)	315,90 €
Acompte provisionnel 2016 (100 % part 2015) (d)			4 956,20 €
Solde 2015 + ac (c+d)	ompte provi	sionnel 2016	5 272,10 €

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 8 mars 2016,

Le Conseil municipal DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour le versement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée, au titre de l'année 2016 pour le FDAS, d'un montant de 5 272,10 €. Cette somme sera prélevée sur le budget primitif 2016 à l'article 6574 − Subventions aux associations.

Financement des activités de char à voile à destination des écoliers barbâtrins

Des activités de char à voile sont organisées par les écoles publiques et privées de Barbâtre et de La Guérinière concernant des élèves de la commune de Barbâtre. Afin d'assurer le financement de ces activités assurées par l'école de char à voile *Sel ton Char*, une subvention doit être versées à cette école. A cet effet, pour l'année scolaire 2015-2016, un devis estimatif a été présenté à la commune pour les montants et le nombre d'élèves suivants :

- Ecole privée de La Guérinière (6 élèves barbâtrins, 6 séances).......486,00 € HT

Soit un montant total de 2 268,00 € HT.

Afin de permettre le paiement de ces activités financées par la municipalité à l'école de char à voile, et sur avis du Trésor Public, il convient de statuer sur le versement du montant exigé sous forme d'une subvention.

Le règlement de la subvention se fera au prorata du nombre d'enfants ayant effectivement participés aux activités proposées.

Sur proposition de Monsieur le Maire et sur l'avis favorable de la Commission Finances du 8 mars 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD au versement, sous forme de subvention, de la somme de 2 268,00 € HT pour le financement d'un atelier pédagogique en direction des écoliers barbâtrins à l'école de char à voile Sel ton char.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

3) <u>ECLAIRAGE PUBLIC – SYDEV: Convention pour l'installation d'un</u> projecteur, rue du Centre (avenant n°1 à la convention n°2015. ECL. 0187)

Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération en date du 8 avril 2015, une convention n°2015.ECL.0187 relative à des travaux d'éclairage rue du Centre et rue de la Plaine avait été conclue avec le SYDEV pour un montant HT de 158 827,00 HT et pour une participation de la commune de 63 383,00 € HT.

Sur proposition du SYDEV et vu l'avis favorable de la commission *Voirie et Réseau*x en date du 11 janvier 2016 pour l'installation d'un projecteur qui permettrait d'éclairer un passage sombre de la rue du Centre et pour une participation financière de la commune à hauteur de 387 € HT

Un projet d'avenant n°1 à cette convention est soumis à l'accord du Conseil municipal pour un montant des travaux et une participation de la commune établis de la manière suivante :

Nature des travaux		Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage	774,00	929,00	774,00	50 %	387,00
			TOTAL PARTICIPATION		387,00

Sur l'avis favorable de la commission Finances du 8 mars 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD au projet d'avenant n°1 à la convention n°2015.ECL.0187 avec le SYDEV pour l'installation d'un projecteur, rue du Centre, pour une participation financière de la commune s'élevant à 387,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

4) <u>CULTURE – ANIMATION</u>: <u>Participation au groupement de commande</u> « <u>La Déferlante 2016</u> »

VU le Code des marchés publics et notamment ses articles 8 et 30,

VU le projet de convention constitutive de groupement,

CONSIDERANT l'intérêt pour les Communes de Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les Sables d'Olonne, Barbâtre, Noirmoutier-en-l'Île, Notre-Dame de Monts, La Tranche-sur-Mer, Pornic et Saint-Brévin-les-Pins de participer à un groupement de commandes pour l'achat de prestations artistiques et culturelles, et de communication « la Déferlante »,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les 10 Communes précitées ont décidé de se regrouper pour rationaliser et améliorer la qualité du service public culturel afin d'organiser au printemps et en été un festival itinérant dénommé « la Déferlante ».

La convention constitutive du groupement a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire indique que pour l'année 2016, chaque commune devra verser à la commune de Saint-Hilaire-de-Riez la somme forfaitaire de 2 100 € en tant que participation aux charges communes. A cette somme, il conviendra d'ajouter une participation variable indexée sur le nombre d'habitants de la commune et calculée de manière à conserver un fonds de roulement de 9 000 €.

Pour 2016, la participation variable est de 0,056 € par habitant.

Le montant des sommes à payer pour notre commune s'établit donc de la façon suivante :

Participation fixe	Nombre d'habitants	Participation variable	Participation globale
2 100,00 €	1 822	102,03 €	2 202,03 €

Sur l'avis favorable de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

5) Loi NOTRE et défense du caractère insulaire de l'île de Noirmoutier

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux sur les derniers développements de la mise en œuvre de la loi NOTRE et la défense du caractère insulaire de l'île de Noirmoutier. Un vote du Conseil communautaire de l'Île de Noirmoutier aura lieu le jeudi 10 mars pour une décision définitive.

6) **QUESTIONS ORALES**

La séance est levée à 20 h 20

Le secrétaire de séance, Fabrice ROUSSEAU